

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE COURTEMAUX

En vue de l'aliénation du chemin rural n°18, il sera procédé à une enquête publique de 16 jours du 2 décembre 2024 à 9 heures au 17 décembre 2024 à 11h30

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, sont déposés en mairie de COURTEMAUX pendant toute la durée de l'enquête. Les observations peuvent être consignées sur le registre, ou adressées en mairie au commissaire enquêteur.

La mairie de COURTEMAUX est ouverte le mardi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 16h30 à 18h30.

Le dossier sera disponible sur le site internet de la commune soit : [courtemaux.fr](http://courtemaux.fr)

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante :

[mairie.courtemaux@orange.fr](mailto:mairie.courtemaux@orange.fr)

Mme Martine RAGEY commissaire enquêteur recevra en Mairie le 17 décembre 2024 de 9h30 à 11h30.